



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**45<sup>e</sup>** séance plénière

Mercrèdi 6 novembre 2013, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Sinhaseni (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Points 88 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/68/324)**

#### Projet de résolution (A/68/L.10)

**M. Khazae** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : C'est une expérience nouvelle pour moi que d'être ici, et je m'en réjouis beaucoup. Je voudrais, tout d'abord, remercier le Directeur général, M. Amano, de son rapport.

En tant que source d'énergie efficace sur le plan des coûts et respectueuse de l'environnement et du climat, la technologie nucléaire a acquis une position de premier plan dans le développement durable des nations, particulièrement dans les domaines industriel, médical et agricole ainsi que la production d'électricité. Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques,

sans discrimination – y compris le droit de tout État de développer, à des fins pacifiques, le cycle complet du combustible nucléaire au niveau national – est le fondement même et l'un des piliers les plus importants du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce droit ne peut en aucun cas être limité ou suspendu.

Conformément au paragraphe 2 de l'article IV du TNP, non seulement aucune disposition du Traité ne sera interprétée comme portant atteinte à ces droits, mais toutes les parties s'engagent à

« faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue d'une utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. »

De plus, conformément au paragraphe 3 de l'article III,, les garanties requises

« seront mises en œuvre de manière à satisfaire aux dispositions de l'article IV du présent Traité et à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des Parties au Traité, ou la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, notamment les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires pour le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-54996(F)



Document adapté

Merci de recycler



traitement, l'utilisation ou la production de matières nucléaires à des fins pacifiques. »

De même, conformément aux articles II et III de son statut, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit hâter et accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Elle doit également favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques et contribuer à la recherche, au développement et aux applications pratiques de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

C'est pourquoi, outre les autres fonctions inscrites dans ses statuts, la responsabilité principale de l'Agence est d'appuyer les activités de recherche des États Membres et les applications pratiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce rôle de l'AIEA doit être encore renforcé. L'AIEA doit pouvoir travailler de façon impartiale et efficace. Cela est nécessaire pour préserver l'autorité, l'efficacité et la crédibilité de l'AIEA ainsi que la pertinence et la crédibilité du TNP.

Dans l'exercice de son droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, l'Iran est pleinement attaché à ses obligations juridiques. Les activités nucléaires de la République islamique d'Iran sont et ont toujours été menées à des fins exclusivement pacifiques. L'Iran poursuit sa coopération avec l'AIEA. Toutes les activités sur les sites nucléaires iraniens ont lieu sous la surveillance permanente des caméras de l'Agence. De plus, les inspecteurs sur place de l'AIEA se rendent régulièrement sur ces sites, prennent des mesures et apposent des scellés sur les conteneurs d'uranium enrichi. Les inspecteurs de l'Agence ont effectué plus de 8 000 journées d'inspection des installations iraniennes, dont 100 inspections inopinées. Il s'agit là d'un nombre d'inspections sans précédent dans l'histoire de l'Agence.

Sur la base du rapport le plus récent de l'AIEA, publié en 2012, l'Iran a fait parvenir dans les délais plus de 4 000 rapports comptables à l'Agence. À plusieurs reprises, en tant que mesure de confiance, l'Iran a coopéré avec l'Agence au-delà de ses obligations juridiques. En conséquence, tous les rapports de l'AIEA, y compris le dernier, en date du 28 août 2013, confirment que le matériel nucléaire déclaré de l'Iran n'a pas fait l'objet de détournement.

La République islamique d'Iran est déterminée à poursuivre sa coopération avec l'Agence sur la base de l'Accord de garanties. Conformément à la déclaration

conjointe de l'AIEA et de la République islamique d'Iran, publiée à l'issue des récents entretiens tenus au siège de l'AIEA, à Vienne,

« les délégations de l'Agence et la République islamique d'Iran ont eu une réunion très fructueuse portant sur les questions anciennes et actuelles, les 28 et 29 octobre, ici, à Vienne;

L'Iran a présenté une nouvelle proposition sur des moyens pratiques de contribuer de façon constructive au renforcement de la coopération et du dialogue en vue d'un futur règlement des questions en suspens;

À la suite de ces discussions de fond, il a été décidé qu'une prochaine réunion se tiendrait le 11 novembre, à Téhéran, afin de faire avancer cette coopération. »

Ainsi s'ouvre un nouveau chapitre dans la coopération avec l'AIEA. Nous poursuivrons dans ce sens lors du prochain cycle de négociations avec l'Agence. Nous sommes résolus à contribuer au succès de ces négociations. Conformément à notre nouvelle démarche, nous poursuivrons notre engagement constructif à l'égard des parties intéressées, notamment du groupe composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne.

La République islamique d'Iran est déterminée à régler toutes les questions en suspens par le biais de négociations cohérentes, limitées dans le temps et fondées sur les résultats. L'adoption d'une approche bénéfique pour tous est déterminante si l'on veut que ces négociations permettent de dissiper les préoccupations légitimes des autres parties, de reconnaître le droit inhérent de l'Iran à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris à la mise en place de son propre cycle complet du combustible nucléaire, et de lever toutes les sanctions unilatérales et multilatérales. Par son engagement constructif et la présentation de propositions concrètes, l'Iran a démontré son souhait véritable de régler une fois pour toutes les questions en suspens. Par conséquent, les autres parties doivent faire preuve d'une réelle volonté politique en saisissant cette occasion.

**M. Back** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie le Directeur général, M. Yukiya Amano, de nous avoir rendu compte des réalisations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des défis qu'elle devra relever dans les années à venir. Nous félicitons le Directeur général pour son élection

à un nouveau mandat à ce poste important. L'Australie se flatte d'être membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014. Nous prenons très au sérieux les responsabilités qui nous incombent. L'Australie attache beaucoup d'importance au rôle central joué par l'AIEA dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité des activités nucléaires, en accroissant la contribution humanitaire de la technologie nucléaire et en vérifiant le respect des engagements contractés par les États en matière de non-prolifération.

L'Australie appuie pleinement le droit des États membres de l'AIEA de tirer parti de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conformément à leurs obligations internationales. Tous les États membres de l'Agence doivent travailler ensemble pour assurer un système de garanties efficace. La confiance dans ce système offre l'assurance nécessaire sur la nature pacifique des activités nucléaires et constitue aussi le fondement même des échanges et de la coopération nucléaires, de la sécurité et des progrès en matière de désarmement nucléaire.

L'Australie salue les efforts engagés par le Directeur général pour améliorer l'efficacité du système de garanties, notamment en ce qui concerne la conceptualisation et les procédures de mise en œuvre des garanties au niveau national. L'Australie exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à donner force de loi au protocole additionnel le plus tôt possible, car il s'agit d'une mesure essentielle pour assurer une plus grande efficacité du système de garanties. Comme le Directeur général, M. Amano, nous l'a rappelé au mois de juillet dernier, une vigilance constante et une action collective sont indispensables pour garantir la sécurité nucléaire. Cette année, nous notons avec satisfaction le fait que l'Agence et ses États membres ont poursuivi dans cette voie. L'Australie salue également les efforts déployés par l'Agence pour mettre en œuvre le Plan d'action sur la sûreté nucléaire, qui prévoit une série de réunions d'experts internationaux sur des thèmes centraux, afin de comprendre les causes et les conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima.

Nous appuyons fermement les efforts déployés par les parties contractantes pour explorer les moyens susceptibles d'améliorer l'efficacité de la Convention sur la sûreté nucléaire, principal instrument pour la promotion de la sûreté des réacteurs nucléaires. Nous appuyons également les efforts continus de l'Agence pour renforcer la sûreté et la sécurité des sources

radioactives, comme l'a montré la conférence de l'Agence tenue sur ce sujet, la semaine dernière, dans les Émirats arabes unis.

Pour terminer, l'AIEA opère dans un contexte en constante évolution. L'Agence doit veiller à ce qu'elle ait la capacité de réagir rapidement et efficacement aux faits nouveaux, qu'ils soient liés à la sûreté nucléaire, à la protection physique, à la prolifération nucléaire ou au développement durable. L'Australie continuera d'appuyer les efforts du Directeur général, M. Amano, pour accroître la contribution de l'Agence à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans des domaines allant du traitement du cancer aux ressources en eau et à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

L'Australie se réjouit de parrainer et d'appuyer le projet de résolution portant sur le rapport de l'AIEA (A/68/L.10).

**M. Tilegen** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan remercie chaleureusement M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son analyse très complète des activités de l'Agence. Cette analyse souligne le rôle actuel et futur de l'AIEA en ce qui concerne les applications de l'énergie nucléaire et la coopération technique, en mettant davantage l'accent sur les mesures de sûreté et de sécurité que sur la simple vérification.

Le Kazakhstan se félicite de sa coopération avec l'AIEA concernant sa propre énergie nucléaire mais également sa politique de non-prolifération et de désarmement aux niveaux régional et mondial. Non seulement l'Agence nous protège contre les armes nucléaires et le terrorisme nucléaire mais elle contribue aussi à l'épanouissement humain grâce à des objectifs pacifiques. Pour ce faire, il est nécessaire d'adapter les normes juridiques internationales à la réalité d'aujourd'hui, caractérisée par l'existence d'États dotés de fait d'armes nucléaires.

De la même manière, les risques les plus importants sont liés aux États qui participent au marché noir des technologies nucléaires. Voilà pourquoi le respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par les États parties et l'amélioration des mécanismes mondiaux qui gèrent les processus de développement de l'énergie nucléaire et de la sûreté des installations nucléaires revêtent une importance capitale. Par conséquent, mon pays propose de mener, sous les

auspices de l'AIAE, des tests de résistance réguliers des centrales nucléaires et des systèmes de protection, ainsi que des interventions de secours rapides.

Afin d'exploiter ses capacités nucléaires à des fins pacifiques, mon pays, en collaboration avec la Fédération de Russie, enrichit son uranium au Centre nucléaire d'Angarsk, en Sibérie, en vue de son utilisation comme combustible pour réacteurs nucléaires. Nous travaillons également, sous la surveillance de l'AIEA, sur le projet du Parc Kurchatov des technologies nucléaires.

Nous appuyons l'initiative prise par l'AIEA de créer un nouveau cadre non politique et non discriminatoire d'utilisation de l'énergie nucléaire reposant sur une approche multilatérale du cycle du combustible nucléaire. Le Kazakhstan est en train de finaliser une série de négociations avec l'AIEA en vue d'accueillir une réserve de combustible nucléaire sur son territoire.

Le Kazakhstan, qui fait partie de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, respecte scrupuleusement l'accord de garanties de l'AIEA. Nous adhérons également au protocole additionnel afin de réduire le risque de terrorisme nucléaire et de contrebande d'armes nucléaires et de matières radioactives dans la région. Nous collaborons avec l'AIEA afin de répondre aux problèmes environnementaux relatifs à la radiation écologique spécifique à l'Asie centrale, comme nous le faisons actuellement pour le nord-est du Japon. Ma délégation fait sienne la feuille de route adoptée par l'AIEA lors de sa dernière réunion ministérielle.

Le Kazakhstan approuve la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient qu'il considère comme une solution propice à la paix dans la région et appuie par conséquent les activités de l'AIEA dans ce sens. Le Kazakhstan est disposé à accueillir toutes futures délibérations en vue de faire avancer ce processus.

Nous appliquons de façon cohérente la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en vue de renforcer les mesures de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres. En 2011, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous avons accueilli, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, un atelier de formation pour 30 experts

venant de la région de l'Asie centrale, financé par les Gouvernements de la Norvège et des États-Unis d'Amérique. Nous envisageons d'organiser un atelier de formation analogue au début de l'année 2014. En qualité de membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger, le Kazakhstan maintient le contrôle le plus strict sur ses équipements et ses installations d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du combustible usé.

Le Kazakhstan applique avec diligence les recommandations du premier et du deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire, organisés à Washington, en avril 2010, et à Séoul, en 2012, et attend avec impatience le Sommet de La Haye en 2014. Mon pays a ratifié quatre conventions majeures sur la sécurité nucléaire auxquelles il a adhéré, y compris la Convention de Vienne sur la responsabilité civile en matière de dommage nucléaire.

Compte tenu de l'importance croissante que revêt l'énergie nucléaire, le Kazakhstan a passé un accord avec l'AIEA sur la coopération technique pour la période 2010-2015, qui vise à développer l'énergie nucléaire dans le domaine de l'enseignement des questions nucléaires, de la médecine et de l'agriculture, de la recherche en matière de sûreté des réacteurs nucléaires, de la technologie nucléaire, des applications radio-isotopes et des rayonnements pour une sécurité humaine collective au niveau mondial.

Bien que le Kazakhstan soit un membre important et responsable de l'AIEA, on refuse de lui donner la possibilité de participer aux travaux des organes électifs à cause de la réglementation en vigueur, ce qui nous préoccupe beaucoup. Le Kazakhstan appuie pleinement l'entrée en vigueur des amendements à l'article VI des statuts de l'AIEA, et nous sommes certains qu'une solution sera trouvée. Je souligne que mon pays contribue régulièrement au budget de l'AIEA ainsi qu'au Fonds de coopération technique, conformément à ses obligations financières.

Nous remercions l'AIEA de son appui à la Journée internationale contre les essais nucléaires et au Groupe de discussion nucléaire mis en place conjointement par le Kazakhstan et l'Institut Est-Ouest.

Pour terminer, nous entendons collaborer de façon encore plus efficace avec l'AIEA sur les questions globales relatives à la technologie et à la sécurité nucléaires.

**M. Rattray** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à son tour à remercier le Directeur général, M. Yukiya Amano, pour la présentation du rapport annuel de 2012 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/68/324). Je tiens également à féliciter le Directeur général, M. Amano, pour son élection à un deuxième mandat de quatre ans, ce qui témoigne de la confiance que lui portent les membres de l'organisation.

La Jamaïque accorde une grande importance aux activités essentielles de l'AIEA, telles que le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les projets de coopération technique mis en œuvre de manière concrète et pertinente par l'Agence sont très appréciés par mon pays et de nombreux petits États Membres en développement.

La coopération de la Jamaïque avec l'AIEA prend tout son sens lorsqu'il s'agit de promouvoir l'utilisation pacifique d'une technologie destinée à améliorer la vie de la population. La Jamaïque s'intéresse tout particulièrement aux activités de l'AIEA dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires, et elle continue d'en tirer le meilleur parti.

La Jamaïque est devenue partie à l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et des techniques nucléaires en Amérique latine et des Caraïbes, en novembre 2011, et elle attache une grande importance cette coopération par le biais du mécanisme régional.

Nous nous félicitons que l'AIEA ait pris des mesures pour renforcer sa collaboration avec les Caraïbes. Cela a sans aucun doute permis qu'un pays des Caraïbes fasse partie du groupe des nouveaux membres admis au sein des trois dernières Conférences générales – Dominique, Trinité-et-Tobago et Bahamas. La Jamaïque salue les efforts croissants de l'AIEA pour collaborer avec notre sous-région et continue de prendre des mesures tangibles pour soutenir ces efforts par le biais de plusieurs initiatives, notamment l'organisation d'ateliers sous-régionaux.

La Jamaïque a bénéficié des projets mis en œuvre dans plusieurs domaines et travaille en étroite coopération avec le Département de la coopération technique et la Division de l'Amérique latine à l'élaboration de projets dans des domaines d'une grande importance sur le plan national, notamment la

gestion de la santé et des ressources en eau. Les projets concernant la santé complètent les initiatives menées par la Jamaïque et les États frères de la communauté des Caraïbes au sein de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la santé en vue de relever les défis posés par les maladies non transmissibles. Nos efforts se concentrent sur la prévention et le traitement. En ce qui concerne ce dernier, nous jugeons essentielle l'utilisation de la médecine nucléaire. Nous jugeons capital le soutien que nous apporte l'AIEA pour renforcer nos moyens en matière de médecine nucléaire aux fins d'une meilleure prise en charge des maladies non transmissibles, notamment des affections cardiaques et du cancer.

Compte tenu de la valeur et de l'importance des projets de coopération mis en œuvre avec le soutien de l'AIEA, nous avons pris des mesures pour honorer nos engagements en vertu des accords de coopération technique. Nous consentirons davantage d'efforts pour remplir nos obligations dans ce domaine, en dépit de nos faibles ressources.

Dans le domaine de la recherche et de la technologie, nous procédons actuellement à la conversion de notre réacteur, qui passera de l'uranium hautement enrichi (UHE) à l'uranium faiblement enrichi (UFE). Nous sommes reconnaissants à l'AIEA et au Gouvernement des États-Unis pour l'aide qu'ils ont apportée à la Jamaïque, en particulier dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Le projet que nous mettons en œuvre, en partenariat avec l'AIEA et les États-Unis, vise à transformer le combustible irradié de notre réacteur de recherche nucléaire, qui passera de l'UHE à l'UFE.

La technologie nucléaire est peut-être l'un des domaines les plus complexes de l'activité technologique humaine. Les avantages et les dangers liés au fait de maîtriser la puissance phénoménale de l'atome supposent des études minutieuses, des protocoles et des mesures de sûreté et de sécurité ainsi qu'une vigilance permanente.

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, le respect par tous les membres de la communauté internationale des traités et mécanismes régissant la mise au point et l'utilisation des matières nucléaires est essentiel. Nous appelons de nos vœux l'élimination de toutes les armes nucléaires et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans l'intervalle, nous sommes résolument opposés à toute augmentation du nombre d'États mettant au point ou détenant des armes nucléaires. Pour toutes ces raisons, nous considérons que le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et son respect revêtent une importance capitale. Nous partageons les craintes exprimées quant à l'incapacité de certains membres d'honorer leurs engagements en vertu du TNP, aussi nous exhortons tous les membres à faire en sorte que leurs programmes nucléaires soient placés sous le régime de garanties appropriées.

Nous appuyons les mesures visant à améliorer la sécurité nucléaire, compte tenu des conséquences meurtrières et dévastatrices d'une catastrophe nucléaire pour notre survie. Pour notre part, nous avons adhéré en 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Nous continuons d'être préoccupés par la perte de matériels nucléaires fréquemment relatée. À cet égard, nous appuyons les efforts menés par le Bureau de l'AIEA chargé de gérer la base de données sur le trafic illicite, qui enregistre et analyse tout incident impliquant des matières nucléaires et d'autres matières radioactives afin de déterminer les tendances et/ou les caractéristiques et contribuer à la prévention de l'usage impropre de matières nucléaires ou radioactives.

Pour terminer, la Jamaïque est convaincue que sa coopération concrète et fructueuse avec l'AIEA se poursuivra et que les fruits de cette coopération profiteront à tous. Nous restons très attachés aux objectifs de cette agence essentielle et ferons tout notre possible pour veiller à ce que les objectifs de sûreté et de sécurité nucléaires soient maintenus et renforcés grâce au respect des accords et mécanismes dont nous sommes convenus.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de figurer parmi les auteurs du projet de résolution A/68/L.10, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/68/324).

Le désarmement et la non-prolifération sont la pierre angulaire de la politique étrangère de la Norvège. Nous attachons la plus grande importance à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est pourquoi nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. L'AIEA joue un rôle déterminant en ce qui concerne le maintien de ce régime, qui est essentiel pour la paix et la sécurité internationales, et la promotion de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Norvège appelle de nouveau à l'application universelle de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel et souligne la nécessité de régler tous les cas de non-respect. Nous sommes vivement préoccupés par les graves menaces qui continuent de peser sur ce régime du fait de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Syrie.

L'AIEA doit disposer des moyens suffisants pour maintenir un système de garanties solide et indépendant et faire évoluer les garanties en fonction des nouveaux défis et technologies. Par conséquent, la Norvège a apporté son soutien à l'AIEA dans l'élaboration du concept de niveau national dans la mise en œuvre des garanties. Il s'agit d'une mesure objective, appropriée et efficace. La Norvège approuve les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et salue la contribution de l'Agence à la mise en place d'une banque d'uranium faiblement enrichi au Kazakhstan. La Norvège salue également le rôle joué par l'Agence pour régler les problèmes en suspens en termes de prolifération. La Norvège contribuera financièrement au renforcement des capacités de l'AIEA dans ce domaine.

L'AIEA est la clef de voûte de la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire. Nous nous félicitons de tenue de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux, organisée par l'Agence, en juillet dernier. Une protection physique efficace est essentielle pour éviter que des matières nucléaires ne tombent aux mains de terroristes et pour protéger les installations nucléaires contre des actes non autorisés et malveillants. Aussi nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005.

Par ailleurs, il faut reconnaître que d'autres initiatives multilatérales, telles que le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire sont indispensables, si l'on veut éviter que des armes nucléaires ou des matières nucléaires sensibles ne tombent entre des mains hostiles.

Ces initiatives se renforcent mutuellement. La Norvège a consacré une attention particulière à la réduction de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi et attache un très grand prix à sa coopération fructueuse

avec l'Agence dans ce domaine. Mon pays a apporté une contribution volontaire importante au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA.

La Norvège appuie pleinement le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, tel qu'il est stipulé à l'article IV du TNP. L'objectif de ces banques multilatérales de combustible est en effet de promouvoir ce droit, tout en préservant le régime mondial de non-prolifération. L'application de la technologie nucléaire va bien au-delà de la production d'électricité. L'AIEA fournit une aide technique essentielle pour l'utilisation de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la gestion de l'eau. L'Agence est devenue un partenaire important alors que nous intensifions nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Fukushima nous a rappelé une nouvelle fois que des accidents tragiques peuvent survenir et que leurs effets dépassent les frontières. Chacun doit veiller à renforcer la sécurité nucléaire. Au cours de l'année écoulée, la Norvège a apporté une forte contribution financière au Plan d'action pour la sûreté nucléaire de l'AIEA et continuera de le faire, notamment pour les activités de l'Agence visant le renforcement des capacités de sûreté des pays en développement qui s'engagent dans des programmes d'énergie nucléaire ou qui en ont déjà. En outre, afin d'améliorer la sûreté nucléaire, il nous faut travailler davantage sur le volet préparation et réponse aux situations d'urgence.

Pour terminer, l'AIEA demeure un partenaire indispensable de notre sécurité et de notre développement communs. Il nous faut garantir à l'Agence l'appui politique nécessaire et veiller à ce qu'elle soit pleinement en mesure de relever les défis actuels et futurs.

**M. Kebret** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de ma délégation sur le point de l'ordre du jour à l'examen. Ma délégation tient à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour son rapport instructif et exhaustif (voir A/68/324), qui détaille les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée dans les domaines de la technologie nucléaire, de la sûreté et de la sécurité, des négociations sur la vérification nucléaire et la coopération technique, entre autres. Nous tenons également à féliciter M. Amano pour sa réélection bien méritée.

L'Éthiopie se joint aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue aux Bahamas, au Brunéi Darussalam et au Swaziland en tant que nouveaux États membres de l'AIEA depuis cette année. Leur décision est une autre indication positive de l'importance que revêtent les activités de l'AIEA.

Ma délégation salue les efforts inlassables déployés par l'AIEA pour s'acquitter de ses responsabilités en aidant les États membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le programme de coopération technique de l'AIEA, y compris la fourniture de directives aux États membres concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire revêt une importance capitale. À cet égard, il convient de souligner la mise en œuvre de projets de centrale nucléaire et la promotion de l'application de la technologie nucléaire à la santé humaine, la médecine, l'alimentation et l'agriculture, la protection de l'environnement.

Nous sommes également d'avis que les mesures nationales et la coopération internationale revêtent également une importance fondamentale pour la sûreté nucléaire et radiologique. Nous tenons à rappeler que l'Agence joue un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer que les mesures de garantie répondant à des cas d'accidents nucléaires soient scrupuleusement appliquées et que la culture mondiale de la sûreté nucléaire soit encouragée d'une façon globale et durable. En effet, nous pensons que les garanties de l'Agence sont indispensables pour créer un environnement propice à la coopération internationale en matière d'énergie nucléaire aux fins de réduire les risques de fuites radioactives dangereuses du fait d'une erreur humaine ou de problèmes techniques.

L'Éthiopie, en tant que l'un des États membres fondateurs de l'Agence, réaffirme son attachement à l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifique et son engagement à respecter les instruments mondiaux et régionaux en matière de surveillance et de garanties. À cet égard, le Gouvernement éthiopien s'est engagé à renforcer les infrastructures nationales de sûreté nucléaire et de radioprotection afin de garantir le fonctionnement sûr du matériel utilisant des sources de rayonnement et d'autres matières nucléaires conformément au principe de l'utilisation pacifique des applications nucléaires.

La responsabilité de l'Agence d'assurer le désarmement nucléaire en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est universelle, et les États parties aux traités sur le désarmement nucléaire et les armes de destruction massive ont

également pour responsabilité de faire cesser la propagation des armes nucléaires. En particulier, la mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité est essentielle pour parvenir au désarmement nucléaire et apporter une réponse aux menaces liées aux armes nucléaires, notamment celles posées par des acteurs non étatiques cherchant à acquérir des armes de destruction massive.

L'assistance technique que continue d'apporter l'Agence à notre gouvernement pour la lutte contre les mouches tsé-tsé, le traitement du cancer, les services diagnostiques de médecine nucléaire, les analyses d'hydrologie isotopique, les tests de contrôle non destructifs de la qualité de l'eau et la mise en place d'une infrastructure nationale dans les domaines de la science et des technologies nucléaires a été bénéfique à bien des égards. Nous avons pu ainsi renforcer nos capacités dans plusieurs domaines, notamment la formation du personnel, l'acquisition d'équipement et les missions d'experts.

L'Éthiopie salue la promotion inlassable par l'Agence de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Elle estime que l'octroi de ressources suffisantes et prévisibles en faveur des programmes de l'Agence et, surtout, une répartition équitable des ressources entre les garanties, la sûreté nucléaire et les activités de coopération technique doivent être assurés. Le programme de coopération technique joue un rôle essentiel en permettant le transfert des technologies nucléaires vers les pays en développement.

L'Éthiopie a bénéficié des activités conjointes de l'AIEA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans l'application des techniques nucléaires à l'agriculture et l'élevage, au contrôle durable des insectes, à la dégradation des sols, à la qualité et à la sûreté des aliments. L'Éthiopie estime qu'il s'agit là d'une contribution importante afin de permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce à une amélioration de la productivité agricole et de la nutrition infantile, une réduction de la pauvreté, l'établissement d'une durabilité environnementale et la mise en place de partenariats mondiaux pour le développement.

Je tiens en terminant à exprimer la sincère reconnaissance de mon Gouvernement à l'AIEA, en particulier à son Conseil des gouverneurs et à ses dirigeants, pour l'appui technique précieux et la coopération sans faille dont mon pays bénéficie de

la part de l'Agence. Je souhaite également renouveler l'engagement de l'Éthiopie – outre le respect de ses obligations internationales en tant qu'État partie au TNP et à d'autres conventions sur le désarmement – de continuer à faire tout son possible pour améliorer encore l'esprit de coopération positif qui règne au sein de l'Agence.

**M<sup>me</sup> Picco** (Monaco) : Je remercie M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour la présentation des travaux de l'Agence et de son rapport à l'Assemblée générale (voir A/68/324). Je saisis cette occasion pour rappeler l'attachement du Gouvernement princier à deux aspects de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, élément essentiel au développement. Comme l'a rappelé S. A. S. le Prince Albert II, à l'ouverture du Forum scientifique, en septembre dernier :

« Il n'y a pas de paix sans développement, et plus précisément sans développement durable. C'est la prémisse sur laquelle l'AIEA a été fondée en tant qu'organisation des atomes pour la paix ».

Monaco qui est membre de l'Agence depuis sa création en 1957, y accueille, depuis 1961, les Laboratoires de l'environnement marin. À compter de 2010, les activités de ces laboratoires ont été étendues à l'environnement terrestre, devenant ainsi les laboratoires de l'environnement de l'AIEA. Comme l'a indiqué le Directeur général, Monaco est également l'hôte du Centre international de coordination de l'acidification des océans, créé en 2012, dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA, lancée par les États-Unis d'Amérique. Les travaux de cette plateforme internationale de coordination sont au service des États membres de l'Agence afin de renforcer les recherches et la coopération pour lutter contre les conséquences du changement climatique, qui acidifie les océans et pose un grave danger à de nombreux organismes marins, en particulier les crustacés et les coraux.

L'acidification des océans recueille depuis de nombreuses années l'attention des travaux du Centre scientifique de Monaco. Je rappelle que des représentants du Centre International de coordination de l'AIEA et du Centre scientifique de Monaco ont présenté leurs travaux aux États membres de l'Assemblée générale lors de la réunion du Processus consultatif ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, en juin dernier.

Les applications nucléaires en matière de santé sont également essentielles. À l'occasion de la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire des Laboratoires de l'environnement, en septembre 2011, et en marge de la visite du Directeur général, M. Amano, en Principauté, un accord-cadre a été signé en vue de renforcer la coopération pour l'utilisation des technologies nucléaires dans le domaine de la santé. Monaco s'est engagé aux côtés de l'AIEA à soutenir le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, qui entend répondre à une crise d'envergure mondiale. Par ce partenariat, Monaco entend ainsi pleinement contribuer à la prévention, au dépistage et au traitement des cancers dans les pays à revenus faible et moyen, où plus de 100 millions de personnes pourraient mourir d'ici à 2020.

Qu'il me soit permis, en conclusion, de réitérer le soutien de la Principauté de Monaco à l'AIEA et à son Directeur général et de le féliciter pour son leadership. Je souhaite également adresser mes remerciements à son représentant auprès de l'ONU, M. Geoffrey Shaw, en qui nous trouvons toujours un partenaire solidaire et efficace.

C'est en témoignage de ce soutien et de cette coopération continue que Monaco se porte coauteur du projet de résolution A/68/L.10.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Bien que la communauté internationale reconnaisse de façon unanime que le seul danger réel au Moyen-Orient tient à la détention par Israël d'armes nucléaires dont les vecteurs peuvent atteindre des régions éloignées – les armes nucléaires israéliennes peuvent parcourir plus de 8 000 kms, jusqu'aux frontières de la Chine – ceux qui ferment les yeux sur cette incontestable réalité le font pour des motifs douteux.

À l'évidence, cette approche partielle et subjective prouve que leurs allégations sont trompeuses et qu'ils ne souhaitent pas, comme ils le prétendent, créer une région exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Alors qu'ils ont fourni à Israël, pendant des décennies, de la technologie et du matériel nucléaire, ce qui lui a permis de se doter d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, notamment de sous-marins perfectionnés capables de transporter et de lancer des armes nucléaires, ils ont cependant cherché par tous les moyens, parfois en vain, à retirer la question des armes nucléaires israéliennes du principal sujet de discussion de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 et de la Conférence ratée d'Helsinki

de 2012, l'objectif étant de faire oublier qu'Israël continue de détenir des armes nucléaires au détriment de la sûreté et de la sécurité d'autres peuples de la région. C'est la preuve incontestable du recours aux deux poids, deux mesures.

Dans son intervention d'hier (voir A/68/PV.43), le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a déclaré que l'Agence avait récemment conclu

« qu'il était très vraisemblable qu'un bâtiment détruit sur le site de Dair Alzour [en Syrie] ait été un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré à l'Agence ».

Dans ce contexte, j'aimerais faire les observations suivantes sur cette déclaration. Premièrement, le Directeur général sait que la Syrie a fait de la question du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) une priorité nationale, dans la lettre et dans l'esprit. En 1968, la Syrie a adhéré au TNP et a signé l'Accord de garanties généralisées avec l'Agence en 1992. En outre, le 27 décembre 2003, la Syrie a présenté, au nom du Groupe des États arabes, un projet de résolution encore en bleu, distribué en tant que projet officieux au Conseil de sécurité, qui vise à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La crédibilité de notre engagement national en faveur de la non-prolifération ne peut être remise en cause, du fait notamment que le texte du projet de résolution susmentionné est conforme aux dispositions et aux buts de l'AIEA. À l'époque, comme on le sait, il a été rejeté du fait d'un État membre influent du Conseil de sécurité, doté d'armes nucléaires, qui a menacé d'utiliser son privilège, non pas son droit, d'exercer son veto.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité et l'AIEA n'ont pas condamné l'agression militaire flagrante d'Israël contre la Syrie perpétrée à l'époque, probablement parce qu'ils étaient habitués à ce qu'Israël bafoue en toute impunité les résolutions internationales légitimes concernant notre région. Israël a refusé de coopérer avec l'Agence et de permettre à ses inspecteurs de vérifier le risque de contamination des roquettes israéliennes et la nature du matériel utilisé pour détruire le site de Dair Alzour. Le manque de coopération d'Israël avec l'Agence, le développement continu de ses capacités nucléaires militaires, en dehors de toute supervision internationale, et son mépris pour les appels en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive

au Moyen-Orient portent atteinte à la crédibilité du système du TNP, menacent la sécurité et la stabilité des peuples et des États du Moyen-Orient et affaiblissent le caractère universel du TNP. Tous ces faits sont bien connus de l'AIEA. Nous attendions du Directeur général qu'il en fasse état dans son intervention d'hier plutôt que d'utiliser une formule aussi imprécise que « il était très vraisemblable ».

Troisièmement, il me paraît extrêmement utile que je donne lecture à l'Assemblée d'un paragraphe se trouvant dans les pages 228 à 229 d'un livre écrit par l'ancien Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei, *The Age of Deception : Nuclear Diplomacy in Treacherous Times*.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Un des exemples les plus curieux et les plus frappants d'hypocrisie, multilatérale et multidimensionnelle, doit certainement être le bombardement par Israël des installations de Dair Alzour, en Syrie, en septembre 2007, et les suites de cette attaque. Les spéculations ont commencé presque immédiatement après que le site ait abrité des installations nucléaires.

La Syrie a nié ces accusations. Israël et les États-Unis sont restés officiellement silencieux, même si des responsables américains ont évoqué le sujet de façon anonyme dans les médias. J'ai déclaré avec fermeté que tout pays possédant des informations selon lesquelles le bombardement avait été perpétré contre des installations nucléaires était dans l'obligation juridique de les communiquer à l'AIEA, mais aucun rapport n'a été envoyé à ce sujet. Pendant les six semaines qui ont suivi le bombardement, c'est-à-dire pendant la période cruciale où il était possible de voir l'intérieur du site, il ne nous a pas été possible d'obtenir des images en haute résolution en provenance de satellites commerciaux ».

Au fil des pages, M. ElBaradei traite de cette question, niant que le site de Dair Alzour, en Syrie, ait abrité des installations nucléaires. Il était le prédécesseur de M. Amano.

*(l'orateur reprend en arabe)*

Quatrièmement, conformément au statut de l'Agence, les États-Unis d'Amérique étaient tenus de communiquer à l'AIEA les informations en leur possession avant de détruire les installations, et non

pas huit mois plus tard. La même remarque vaut pour Israël, qui n'a fourni aucune information, exacte ou fautive, à l'Agence. Au contraire, Israël a perpétré une agression militaire condamnable contre notre territoire souverain, en infiltrant notre espace aérien à partir d'un État voisin, la Turquie. L'Agence n'a pas réagi à cette violation en vertu de son mandat ni pris les mesures qui s'imposaient, conformément à ses compétences et responsabilités, face à un manquement à ses obligations internationales de la part d'Israël.

La plupart des éléments contenus dans le rapport de l'Agence, élaboré par le Directeur général, et concernant le site de Dair Alzour s'appuient sur les images et les analyses présentées huit mois après par la Central Intelligence Agency des États-Unis. Dès lors, bien des questions se posent concernant les informations reçues par l'Agence, notamment sur la nature des documents d'authentification, si on tient compte du fait que ces informations ont été communiquées par un État dont la politique est défavorable aux intérêts de mon pays, la Syrie, et si l'on songe au précédent dossier, le dossier iraquien, que personne n'a oublié.

**M. Umemoto** (Japon) *(parle en anglais)* : Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour sa présentation du rapport annuel de l'AIEA (voir A/68/324). Je tiens également à féliciter M. Amano pour sa réélection au poste de Directeur général. Il pourra compter sur le plein appui de mon gouvernement.

Le Gouvernement japonais se réjouit que le Brunéi Darussalam et le Commonwealth des Bahamas soient les nouveaux membres de l'AIEA.

Le Gouvernement japonais tient à exprimer une fois de plus sa reconnaissance pour l'appui important et l'assistance fournis par la communauté internationale plus de deux ans et demi après le tremblement de terre de 2011, les tsunamis qui l'ont suivi et l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, gérée par la Compagnie d'électricité de Tokyo (TEPCO).

Je voudrais saisir cette occasion pour expliquer brièvement les efforts que nous déployons actuellement pour répondre à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. La tâche la plus urgente consiste pour nous à contrôler les fuites d'eau radioactive. Comme le Premier Ministre Abe l'a souligné, le Gouvernement tout entier continuera de travailler de façon intégrée afin de soutenir de toutes ses forces le

règlement de la question de l'eau contaminée, tout en améliorant la diffusion de renseignements précis à la communauté internationale.

S'agissant de l'impact de l'eau contaminée, une augmentation de la radioactivité a été observée dans la zone portuaire de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO sur une superficie inférieure à 0,3 kilomètre carré. À l'heure actuelle, aucun niveau de radioactivité significatif n'a été détecté en dehors du port, et le niveau de radioactivité à l'extérieur de la zone portuaire et en haute mer reste inférieur à la limite fixée par l'Organisation mondiale de la santé concernant la qualité de l'eau potable.

Les réacteurs nucléaires de la centrale de Fukushima Daiichi ont été refroidis et stabilisés à la fin de 2011. Une baisse significative des rejets radioactifs a également été enregistrée. Le Gouvernement japonais et la TEPCO prennent constamment des mesures pour démanteler les réacteurs. Le démantèlement de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi et le règlement de la question des eaux contaminées sont des tâches inédites pour lesquelles nous rencontrons de nombreuses difficultés. Il est nécessaire de créer une structure destinée à regrouper les technologies, l'expertise et l'expérience du Japon et de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la deuxième mission de démantèlement de l'AIEA pour traiter de la question des eaux contaminées aura lieu au Japon à la fin du mois de novembre, après celle organisée au mois d'avril dernier. Actuellement, deux experts de l'AIEA chargés de la surveillance du milieu marin se trouvent au Japon pour préparer la mission de démantèlement. Le Japon traitera de la question des eaux contaminées et des travaux de démantèlement de manière internationalement transparente et accueillera favorablement les recommandations et la coopération de l'AIEA et de la communauté internationale.

Le Japon est résolu à contribuer davantage au renforcement de la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale en partageant avec la communauté internationale les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi. À cette fin, le Japon a accueilli la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire, en décembre de l'année dernière, en coopération avec l'AIEA. Cent dix-sept États et 13 organisations internationales ont participé à la Conférence et réaffirmé l'importance d'un renforcement de la sûreté nucléaire. Le Japon exprime sa reconnaissance au Gouvernement malaisien

qui copréside la Conférence, aux États Membres pour leur participation et au secrétariat de l'AIEA pour sa précieuse contribution au succès de la Conférence. Il va sans dire que le Japon coopérera activement avec l'AIEA à l'élaboration du rapport d'ensemble de l'AIEA sur l'accident de Fukushima Daiichi.

En juillet dernier, l'AIEA a organisé avec succès la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, la première conférence ministérielle jamais organisée par l'AIEA sur cette question. Le Japon voudrait exprimer une nouvelle fois sa vive reconnaissance au Directeur général Amano et à son équipe pour leurs efforts. Le Japon continue de jouer un rôle efficace dans le renforcement de la sécurité nucléaire en tant que pays utilisant l'énergie nucléaire.

Afin de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il est essentiel que nous renforçons les garanties tout en assurant la sûreté et la sécurité nucléaires. Par conséquent, le Japon plaide en faveur de l'universalisation du protocole additionnel dans le cadre du renforcement des garanties. À ce propos, le Japon se félicite que cinq États aient conclu des protocoles additionnels en 2012 et salue le travail réalisé par le secrétariat à cette fin. En coopération avec l'AIEA et d'autres États membres, le Japon continuera d'œuvrer à l'universalisation du protocole additionnel.

Les programmes nucléaires et de mise au point de missiles de la République populaire démocratique de Corée, notamment ses activités d'enrichissement de l'uranium, constituent de graves violations des résolutions du Conseil de sécurité. Tout essai nucléaire par la République populaire démocratique de Corée est totalement inacceptable, car il fait peser une lourde menace sur le régime international de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et compromet gravement la paix et à la sécurité de l'Asie du Nord-Est et de la communauté internationale tout entière.

Par ailleurs, le Japon est vivement préoccupé par l'annonce faite en avril dernier par la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle envisagerait de réaménager et de faire redémarrer ses installations nucléaires de Yongbyon. Le Japon prie instamment la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter pleinement de ses obligations internationales et de ses engagements, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à la Déclaration conjointe publiée à l'issue des pourparlers à six en 2005, et de renoncer totalement à toutes ses armes nucléaires

et aux programmes de mise au point de missiles, de manière vérifiable et irréversible. Le Japon appuie le rôle crucial que continue de jouer l'AIEA dans le règlement de la question du nucléaire en République populaire démocratique de Corée.

La question nucléaire iranienne préoccupe également beaucoup la communauté internationale. Tout en prenant acte du climat positif qui règne depuis l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement iranien, le Japon exhorte l'Iran à se conformer aux exigences énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous appelons également l'Iran à prendre les mesures qui s'imposent pour régler cette question de façon pacifique. Le Japon observe que lors de la réunion récente entre l'AIEA et l'Iran, les 28 et 29 octobre derniers, une évolution positive s'est dessinée qui pourrait conduire à des avancées significatives dans le règlement de la question du nucléaire iranien. Le Japon continue d'appuyer les efforts de l'AIEA à cet égard. Nous appelons de nos vœux la tenue de négociations sérieuses entre l'Iran, le E3+3 et l'AIEA, en souhaitant qu'elles débouchent rapidement sur des résultats concrets.

**M. Wensley** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à féliciter M. Yukiya Amano pour sa réélection au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à le remercier pour sa présentation du rapport annuel de 2012 sur les activités de l'Agence (voir A/68/324).

Pendant plusieurs décennies, les activités de l'AIEA ont fait progresser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les interventions de l'AIEA dans des domaines aussi importants que la santé humaine, l'eau et l'agriculture ont permis de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Les interventions de l'Agence dans ces domaines sont uniques, du fait de leur spécificité, c'est pourquoi l'Afrique du Sud attache beaucoup d'importance à la promotion et à l'application de technologies susceptibles d'avoir une incidence profonde sur le développement socioéconomique, en particulier des pays du continent africain. Il est prévisible que l'Agence sera amenée à faire encore plus dans ce domaine, compte tenu de l'augmentation du nombre de ses États membres du monde en développement. Il convient aussi de saluer l'Agence pour les partenariats qu'elle a mis en place dans ce domaine avec d'autres agences spécialisées de l'ensemble de la famille des

Nations Unies. L'objectif principal de l'Agence est d'élargir et accélérer la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Les États membres de l'AIEA doivent par conséquent continuer de travailler de concert en vue de permettre à l'AIEA de consacrer davantage de ressources à la coopération technique.

Les événements de ces dernières années ont concentré l'attention sur la production d'énergie nucléaire. Un certain nombre d'États sont en train d'augmenter la part de l'énergie nucléaire dans leur bouquet énergétique, une tendance qui s'explique par les impératifs de croissance économique et de sécurité de l'approvisionnement, d'une part, et par la nécessité de réduire l'empreinte carbone et de freiner la diminution des ressources naturelles, d'autre part. L'Agence a fourni un appui important aux pays qui débutent dans ce domaine ainsi qu'à ceux qui augmentent leur production d'énergie nucléaire.

Les activités de vérification sont un autre domaine important de l'Agence. L'AIEA a prouvé de manière incontestable qu'elle est une organisation indépendante et impartiale qui s'applique à mettre en œuvre les garanties conformément aux accords convenus avec chacun des États membres. L'Afrique du Sud s'associe aux efforts de l'AIEA pour renforcer le système de garanties dans tous les États où les accords de garanties sont en vigueur et dans le cadre du mandat juridique qui lui a été confié.

À la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima, deux ans auparavant, l'AIEA a pris des mesures énergiques pour consolider le cadre mondial sur la sûreté nucléaire. L'adoption du Plan d'action pour la sûreté nucléaire a été un tournant important et la manifestation de l'engagement du secrétariat et des États membres d'assumer leurs responsabilités à l'égard de la sûreté nucléaire. Si la sécurité nucléaire incombe à chaque État membre, l'Afrique du Sud se félicite néanmoins des progrès réalisés dans le renforcement de la sécurité nucléaire au niveau international grâce au travail important accompli par l'AIEA, avec notamment la tenue cette année de la première Conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire.

Pour terminer, l'Afrique du Sud réaffirme son ferme engagement vis-à-vis du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous appuyons l'AIEA en tant qu'unique autorité compétente

internationalement reconnue chargée de vérifier et de garantir le respect des accords de garanties avec les États parties, conclus conformément à leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Afrique du Sud est prête à œuvrer avec tous les États membres au renforcement des activités de l'Agence dans tous les domaines d'action de l'AIEA.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur le point 8 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/68/L.10. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire une explication de vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Ri Tong II** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée est saisie du projet de résolution A/68/L.10, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/68/324). Concernant ce projet de résolution, la délégation de la République populaire démocratique de Corée estime une nouvelle fois qu'une partie du rapport manque totalement d'objectivité et d'impartialité. La délégation de la République populaire démocratique de Corée aimerait donc mettre en exergue deux éléments essentiels à la compréhension de la question du nucléaire sur la péninsule coréenne.

Premièrement, une fois encore, le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne prend pas en compte le fait que les États-Unis sont les auteurs, les initiateurs et les responsables du problème nucléaire sur la péninsule coréenne. Ce sont les États-Unis qui ont fourni des armes nucléaires à la Corée du Sud en 1957, et non pas la République populaire démocratique de Corée. Ce sont les États-Unis qui ont fait passer le nombre d'armes déployées à plus de 1 000 dans les années 70, et non pas la République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, le rapport de l'AIEA passe à nouveau sous silence le fait que les États-Unis exercent un chantage nucléaire sur la République populaire démocratique de Corée et son peuple. Là encore, ce sont les États-Unis qui, dès les années 50, au moment de la guerre de Corée, ont exercé ce chantage. Selon des sources de l'époque, les États-Unis, sur ordre de M. Truman, alors Président, voulaient transformer la

péninsule coréenne en un corridor radioactif. En 1957, les États-Unis ont introduit de plus en plus d'armes nucléaires. En 2002, les États-Unis ont officiellement déclaré que la République populaire démocratique de Corée faisait partie de l'axe du mal, ce qui signifiait qu'elle devait être éliminée, et ils ont désigné mon pays comme la cible d'une frappe nucléaire préventive.

Au début de cette année, les États-Unis, en commun accord avec la Corée du Sud, ont désigné la République populaire démocratique de Corée comme la cible de la dissuasion nucléaire. Conformément à cette politique, les États-Unis procèdent régulièrement à des exercices militaires avec la Corée du Sud. À chaque fois, ils apportent tout leur matériel, notamment une triade d'armes nucléaires pouvant être lancées à partir du ciel, de la mer ou de la terre, des bombardiers B-52, le porte-avions *USS George Washington* et des sous-marins nucléaires. Tous ces vecteurs sont équipés d'armes nucléaires destinées à menacer la souveraineté, la dignité, la sécurité et la sûreté de la République populaire démocratique de Corée et son peuple et à exercer un chantage sur eux. La République populaire démocratique de Corée est purement et simplement la victime de ces hostilités.

Malheureusement, le rapport ne reflète rien de cela. C'est pourquoi, si l'AIEA est censée intervenir pour régler de façon pacifique le différend nucléaire sur la péninsule coréenne, elle doit se pencher sur notre pays et la péninsule coréenne avec neutralité et impartialité. À propos d'une déclaration faite hier, où il a été à nouveau fait référence aux essais nucléaires et aux résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée a précisé à plusieurs reprises que ces essais nucléaires avaient été effectués en réaction à la violation effrénée et violente de sa souveraineté et à l'insulte faite à la dignité et à la fierté nationale de son peuple, qui a lancé avec succès un satellite pacifique en décembre 2012.

Une fois encore, nous voudrions dire clairement qu'il s'agissait d'un exercice légitime de notre droit souverain conformément à la Charte des Nations Unies. Cela ne peut être considéré comme une violation des résolutions du Conseil de sécurité, qui ne font que refléter les manipulations des États-Unis et l'abus de pouvoir qu'ils exercent. Si l'utilisation par mon pays de missiles balistiques pour le lancement de satellites devait faire l'objet d'une contestation, alors les États-Unis devraient être poursuivis et sanctionnés par le Conseil de sécurité.

De tous les pays spatiaux, ils sont les premiers lanceurs de satellites dans l'espace.

Concernant la position de la République populaire démocratique de Corée à l'égard du règlement de la question nucléaire, compte tenu de tous les éléments susmentionnés, nous voudrions réaffirmer clairement que, en vertu du principe de l'action pour l'action, les États-Unis, en tant que concepteur et producteur de l'arme nucléaire et auteur du chantage nucléaire et de l'hostilité à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, devraient faire le premier pas. Si les États-Unis font un geste, nous pourrions faire un geste, mais tant qu'ils ne le feront pas, notre position ne changera pas. Aussi longtemps que le chantage nucléaire et l'hostilité continueront, nous n'aurons d'autre choix que de poursuivre le renforcement de notre guerre de dissuasion, c'est-à-dire de notre capacité nucléaire. Nous ne nous joindrons pas à l'adoption de la résolution 68/9.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Je donne la parole est au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que, outre les délégations mentionnées dans le document A/68/L.10 ou mentionnées ultérieurement pendant la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Colombie, Costa Rica, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Suède et Ukraine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.10?

*Le projet de résolution A/68/L.10 est adopté (résolution 68/9).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Un représentant a demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je lui rappelle que les déclarations faites par une délégation au titre du droit de réponse sont limitée à 10 minutes pour la première

et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Ri Ton II** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Que l'on m'excuse de prendre à nouveau la parole. Concernant la déclaration faite par le représentant du Japon, la République populaire démocratique de Corée souhaite clarifier sa position.

Le représentant du Japon a évoqué de nombreuses questions relatives aux prétendues activités nucléaires de mon pays. Comme à l'accoutumée, il a mentionné cinq points importants.

Premièrement, il a fait à nouveau allusion à l'essai nucléaire, ce qui soulève une question. Pourquoi le Japon s'oppose-t-il à un essai nucléaire alors qu'il s'est joint aux États-Unis pour manipuler l'adoption de la résolution 2087 (2013) du Conseil de sécurité contre le lancement pacifique d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée? Le Japon a procédé à un lancement après celui effectué par la République populaire démocratique de Corée. Or les États-Unis et le Conseil de sécurité sont restés silencieux. Pourquoi parlons-nous encore des essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée? Il n'existe aucune justification morale pour le Japon de pointer du doigt les activités nucléaires d'un autre pays. C'est le Japon qu'il faut interroger d'abord.

Deuxièmement, le représentant du Japon a fait référence aux obligations découlant de cette résolution du Conseil de sécurité. Une nouvelle fois, la République populaire démocratique de Corée rappelle qu'elle rejette entièrement cette résolution, adoptée de façon illégale et manipulée par un prétendu membre permanent du Conseil de sécurité.

Troisièmement, il a abordé la question de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est. Il a cherché à donner une image positive du Japon en le décrivant comme un pays épris de paix, alors que la réalité est tout autre. Ce pays est devenu une puissance nucléaire sous le parapluie nucléaire des États-Unis. L'ensemble de son territoire est utilisé comme tremplin pour lancer des attaques contre la République populaire démocratique de Corée. En vertu d'un accord bilatéral, le Japon est censé mettre toutes ses installations à la disposition des États-Unis pour leurs activités militaires. Dès lors, qui porte atteinte à la paix et à la sécurité dans la région? C'est clairement le Japon.

Quatrièmement, il a fait référence à nouveau aux pourparlers à six. Au cours de ces pourparlers à six, la délégation japonaise a soulevé la question de l'enlèvement, qui n'a rien à voir avec la question du nucléaire sur la péninsule coréenne. Elle s'est attiré les critiques des cinq autres participants, mais elle n'a jamais honoré ses engagements en vertu des pourparlers à six. Chacune des six parties est tenue de s'acquitter pleinement de ses engagements et obligations, pourtant le Japon est le seul pays à ne jamais avoir respecté ses

engagements. C'est pourquoi, une fois encore, le Japon n'a ni justification ni autorité morales ou juridiques pour avancer de telles allégations.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 88 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 40.*